

Brochure tarifaire d'occupation des locaux et autres tarifs

Année universitaire 2024-2025

Applicable au 1^{er} janvier 2025

Contenu

1.	Tarifs de location à l'Université Paris Nanterre	3
1.1	Les Locaux	3
1.2	Modulation des tarifs	5
1.3	Location pour événementiel, tournages d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques, ou prises de vue.....	6
1.4	Location de tout autre local UPN non listé dans ce document	6
2.	Droit accès et tarifs spécifiques.....	6
2.1	SUAPS	6
2.2	Activités artistiques et culturelles	8
2.3	Tarifs Service Commun de Documentation (SCD)	9
2.4	La Contemporaine	11
3.	Paiement.....	13

1. Tarifs de location à l'Université Paris Nanterre

1.1 Les Locaux

La redevance d'occupation est, pour les locaux de l'université, modulée suivant leur destination et comprend différents types de locaux :

- Amphithéâtres de différentes capacités
- Salles de cours

Ainsi que des locaux plus spécifiques :

- Amphithéâtre cinéma
- La Contemporaine
- Espace théâtre

et enfin des locaux et équipements sportifs.

Les tarifs indiqués sont hors taxe et pour une demi-journée de location, du lundi au vendredi, correspondant à une durée inférieure ou égale à 4 heures consécutives.

Les horaires sont, par demi-journée, de type 08h00-12h00 et 14h00-18h00 mais peuvent être adaptés en fonction de la demande.

Ils couvrent les frais de nettoyage, de chauffage, d'éclairage, de surveillance des locaux et comprennent l'utilisation du matériel installé dans les locaux.

Ces tarifs sont modulables en fonction de la durée, de la période et du partenaire, selon les cas prévus au paragraphe « modulation des tarifs ».

L'université Paris Nanterre se laisse la possibilité de déroger, au cas par cas et de gré à gré (par convention), à la grille tarifaire des locaux et espaces ci-dessous exposée.

Enfin, il appartient à toute entité utilisant les locaux de l'université de prendre une assurance couvrant les éventuels dégâts et dommages liés à cette location.

Locaux	Description	Tarif (HT) ½ journée
Locaux et salles génériques		
Amphithéâtres	100 - 200 places	400 €
	201 - 650 places	500 €
	651 - 1000 places	800 €
Salle de cours	1-25 places	200 €
	26-50 places	350 €
	51-100 places	400 €
Hall de bâtiment		200 €
Locaux spécifiques		
Grand espace	Amphithéâtre cinéma et hall attenant	1300 €
Maison des Etudiants RR09	Salle de théâtre	700 €
Max Weber	Salles de séminaire	
	Salle de 25 places	350 €
	Salle de 40 places	400 €
	Amphithéâtre	400 €
	Hall	200 €
La Contemporaine	Salles de formation 1 et 2 (30 places)	200 €
	Salle de formation 3 (60 places)	350 €
	Salle d'exposition temporaire (100 m ²)	250 €
	Salle d'exposition temporaire (200 m ²)	350 €
	Salle d'exposition temporaire (300 m ²)	450 €
	Hall	200 €

Équipement sportif			
En Intérieur			
Centre Sportif Universitaire (CSU)	Piscine bassin	650 €	
	1 ligne d'eau (coût heure)	45 €	
	Handball, Basket, Volley, ...	300 €	
	Salle Cardio, ...	200 €	
	Salle Haltérophilie, Musculation	200 €	
	Salle Fitness, Yoga	200 €	
	Salle Danse	200 €	
	Dojo	200 €	
Bât. H	Petit Omnisports	Basket, Volley	300 €
		Escalade blocs	600 €
	Grand Omnisports	Hand, basket, volley, badminton	300 €
	Autres salles	Salle de Boxe	200 €
		Dojo	200 €
Bât. I	Gymnastique avec matériel	300 €	
	Salle de Danse	200 €	
	Salle de Danse/Fitness	200 €	
En Extérieur			
Pistes athlétisme (x6)		200 €	
Cours de Tennis (x2)	Location (coût heure)	55 €	

Le

centre sportif universitaire (CSU) est ouvert de 08h00 à 21h30 et le samedi de 09h00 à 13h00.

1.2 Modulation des tarifs

Les tarifs sont modulés en utilisant un coefficient lié à la durée et à la période de location :

- Le tarif horaire est ainsi défini : tarif demi-journée divisé par quatre ;
- Le tarif jour est ainsi défini : deux fois le tarif demi-journée ;
- Le tarif demi-journée le samedi est ainsi défini : tarif demi-journée multiplié par un coefficient 1,5 ;
- Le tarif soirée (19h – 23h) est ainsi défini : tarif demi-journée multiplié par un coefficient 1,5.

De même, les tarifs sont modulés en tenant compte d'un coefficient lié au statut du demandeur :

- administration ou établissement d'enseignement : abattement de 20%

- partenaires¹ de l'Université et de La Contemporaine : abattement de 30%
- associations sportives d'étudiants ou association des personnels de l'université Paris Nanterre : abattement de 50%

1.3 Location pour événementiel, tournages d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques, ou prises de vue

Les tarifs pour tournage d'œuvre audiovisuelle, cinématographique ou prise de vue sont fixés sur devis. Ils couvrent les frais de nettoyage, le chauffage, l'éclairage, la surveillance des locaux, l'utilisation du matériel installé dans les locaux et éventuellement l'entretien spécifique que nécessitent ces locaux (prestige, historique, équipement multimédia, etc.).

Ils incluent également le droit à l'image, et, à ce titre, prennent en considération le type de production et la diffusion prévue de l'œuvre.

1.4 Location de tout autre local UPN non listé dans ce document

Une demande d'utilisation d'un local de l'université Paris Nanterre non prévu dans ce document peut être effectuée et sera étudiée. Un devis sera alors proposé.

2. Droit accès et tarifs spécifiques

2.1 SUAPS

L'accès aux installations et aux ateliers du SUAPS est soumis à l'acceptation des conditions d'inscription (carte d'étudiant de l'année en cours, attestation de la CVEC, certificat médical, signature de la charte du bon usage des installations...) et dépend des places disponibles.

Les étudiantes et étudiants de l'université Paris Nanterre éligibles à la CVEC ont un accès gratuit à une activité semestrielle, ainsi qu'un accès illimité à la salle cardio, à la baignade libre, au tennis et aux rendez-vous espace-santé.

Tarifs Abonnement avec trois activités par semestre, accès illimité salle cardio et rendez-vous espace santé :

	Tarifs abonnement annuel
Étudiante ou étudiant ou stagiaire non éligible à la CVEC (UCP, stagiaire FC, auditrice ou auditeur libre...) / résidents universitaires campus Nanterre / étudiant CVEC avec extension d'activités	37 €
Etudiant CVEC avec extension d'activités	
Étudiant extérieur / demandeur d'emploi	120 €

¹ Les « partenaires » sont l'ensemble des institutions, organismes et personnes morales de droit privé qui apportent leur concours au fonctionnement de La Contemporaine. Il s'agit notamment des universités de Paris I Panthéon Sorbonne, de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et de l'Université Paris Saclay, des établissements publics culturels (BNF, musée de l'Armée, etc.), des collectivités territoriales comprises dans l'espace francilien (ville de Nanterre, département des Hauts-de-Seine, région Île-de-France) et des donateurs (notamment RSF, OIP, LDH, GENEPI, FIDH, GISTI, CIMADE).

Extérieur à l'UPN	180 €
Personnel non adhérent au SAS / enfant majeur et/ou conjoint du personnel	37 €
Personnel UPN adhérent au SAS (prendre contact avec le service d'action sociale de l'université)	18,50 €

Tarifs abonnés :

Baignade libre à l'unité	2 €
Baignade libre en illimité (abonnement annuel)	30 €
Tennis illimité (abonnement annuel)	30 €
Tennis à l'unité	3 €

Tarifs non abonnés :

	Interne Université	Extérieur Université
Baignade libre	3 €	4,30 €
Carnet 12 entrées	30 €	40 €
Baignade libre		
Salle cardio	3 €	5 €
Tennis (terrain pour une heure)	10 €	15 €

Location de matériel

Matériel Aqua Bike 25 m (à l'unité)	80 €/h
Matériel circuit training (à l'unité)	90 €/h

Prestations complémentaires diverses

Vente Bonnet de bain	2 €
Vente de cadenas	3,50 €
Location de serviette	2 €

2.2 Activités artistiques et culturelles

Au sujet des espaces dévolus aux activités culturelles et artistiques, l'université Paris Nanterre possède un théâtre de 350 places - le théâtre Bernard-Marie Koltès, un lieu d'exposition et de représentation (l'Espace Pierre Reverdy), un hall d'exposition, des salles de pratiques et de représentations artistiques et un hall d'exposition à la Maison de l'Étudiant.

Les projections de films, les expositions ainsi que les spectacles organisés par l'ACA², ou issus de l'initiative étudiante et/ou subventionnés par la CAPE, sont en accès libre pour la communauté universitaire.

Les spectacles (théâtre, danse, concert) portés par l'ACA² et présentés dans les différents espaces de représentation (Koltès, Reverdy, MDE) sont accessibles aux extérieurs au tarif « entrée unique ».

L'accès à l'ensemble de la programmation est libre pour la communauté universitaire de l'Université Paris Nanterre sur présentation d'un justificatif (carte étudiant en cours de validité / carte professionnelle).

Pour le public extérieur à l'université, une participation annuelle nommée « Carte Culture » donne accès à l'ensemble des spectacles (théâtre, danse, concert) portés par l'ACA² et présentés dans les différents espaces de représentation (Koltès, Reverdy, MDE) sur l'ensemble de l'année universitaire.

Le Festival *Nanterre Sur Scène* propose 7 à 8 spectacles à tarif unique, ou avec un Pass spécifique, le PASS NSS pour le public extérieur et entièrement gratuit pour la communauté Paris Nanterre.

Une participation annuelle permet l'accès aux ateliers et stages de pratique artistique encadrés par des professionnels et qui sont proposés par l'ACA² aux membres de la communauté Paris Nanterre et aux extérieurs : orchestre, chœur, danse, théâtre, théâtre corporel, photographie, cinéma, gamelan, modelage-sculpture.

Pour l'année universitaire 2024-2025, cette participation est fixée comme suit :

Activités	Tarif communauté UPN (personnel administratif, enseignant, étudiant, étudiants inscrits au FETE)		Enfant de moins de 12 ans
	Tarif extérieur		
Carte culture	Non concerné	15 €	gratuit
Entrée unique	Accès libre à l'ensemble de la programmation sur présentation d'un justificatif (carte étudiant en cours de validité/ carte professionnelle)	8 €	gratuit
PASS NSS pour les non-détenteurs de la carte culture	Non concerné	10 €	Gratuit

Ateliers (adhésion donnant droit à un atelier et une carte culture pour les extérieurs ainsi que les spectacles programmés dans le cadre du parcours du spectateur)	25 €/semestre ou 40 €/an	45 €/semestre ou 80 €/an	Non concerné
---	--------------------------------	--------------------------------	--------------

Par ailleurs, les personnels de l'Université ainsi que les étudiants et les associations étudiantes demandant la mise à disposition, d'une part, de l'Espace Reverdy ou, d'autre part, de matériel technique, doivent s'acquitter d'une caution respectivement de :

- 500 € au titre de la mise à disposition de l'Espace Reverdy,
- 300 € au titre de la mise à disposition de matériel,
 par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable et remis au régisseur de la régie de recettes de l'ACA², destiné à couvrir les dégâts qui pourraient être engendrés par leur utilisation.

En cas de dégradation, destruction, perte ou vol des biens, la ou les cautions précitées seront susceptibles d'être encaissées par l'Université dans les conditions définies dans la convention de mise à disposition.

2.3 Tarifs Service Commun de Documentation (SCD)

Inscription des lecteurs extérieurs

Le SCD applique les tarifs suivants aux lecteurs extérieurs souhaitant emprunter des documents dans une bibliothèque du SCD et accéder à certains services (Wifi, compte lecteur, ouverture d'une session sur les ordinateurs fixes, accès aux ressources en ligne payantes sur place) :

Catégories de lecteurs extérieurs	Tarifs
Étudiants habitant la résidence universitaire du campus ; Étudiants, enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants honoraires de Lumières Alliance	Gratuit
Étudiants inscrits dans une autre université	50 % du montant minimum des droits de bibliothèque fixé par arrêté (droit déjà acquitté dans un autre établissement)
Enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs	100 % du montant minimum des droits de bibliothèque
Personnes en recherche d'emploi ou bénéficiaires d'un minimum social	50 % du montant minimum des droits de bibliothèque
Salariés et retraités (sauf retraités d'UPN)	70 €

- L'inscription est valable jusqu'au 31/10 de l'année n+1 pour toute inscription réalisée au cours de l'année universitaire, pour les personnes relevant de la communauté universitaire Paris Nanterre (étudiantes et étudiants, EC, chercheuses et chercheurs, personnels) ;
- L'inscription est valable 12 mois de date à date pour tous les autres types d'inscrits ;
- La présentation de justificatifs pour bénéficier d'un tarif particulier est obligatoire ;
- Les règles de prêt sont de 20 documents pour 4 semaines, renouvelables jusqu'à 4 semaines supplémentaires sauf exception.

Remboursements

En ce qui concerne les ouvrages perdus ou abîmés, le principe du remplacement à l'identique ou du remboursement au coût réel des documents perdus s'applique. Il convient de distinguer les œuvres éditées en France de celles éditées à l'étranger :

- Pour les œuvres éditées en France, le prix de remboursement est le prix public de vente de l'édition exacte figurant dans la base Electre, même pour les œuvres en rupture ou épuisées non rééditées. Si l'œuvre exacte est épuisée et rééditée, c'est le prix de la réédition la plus récente qui est utilisé.
- Pour les œuvres éditées à l'étranger, le prix de remboursement est le prix public éditeur (avant remise, hors frais de port) figurant dans le catalogue de nos fournisseurs, ou à défaut dans celui d'une librairie internationale en ligne (type Amazon).

Toutefois, concernant les livres épuisés, anciens, introuvables ou ne figurant pas sur un catalogue de librairie en ligne, le remboursement est calculé sur la base d'une valeur forfaitaire et tient compte des coûts d'achat des livres anciens.

Valeur originale (€)	Forfait (€)
0 € à 14,99 €	15 €
15 € à 29,99 €	30 €
30 € à 49,99 €	50 €
50 € à 79,99 €	80 €
80 € et plus	100 €

Enfin, concernant les documents audiovisuels (DVD, coffrets et séries). Le remplacement n'est pas possible pour ces documents (en raison de l'acquisition simultanée de droits de prêt et de diffusion) et le remboursement se fait sur une base forfaitaire. Le prix d'une œuvre est de 40 € l'unité. Pour les coffrets présentant plusieurs œuvres, chacune est comptée individuellement (coffret de plusieurs films : 40€ chaque film). Pour les coffrets présentant une œuvre unique (série télévisée) le coffret est facturé 60€.

Matériels informatiques

Concernant le prêt d'ordinateur portable, de tablette, de liseuse et d'accessoires informatiques, en cas de non-restitution ou de dégradation du matériel, le remboursement sera demandé sur la base du coût d'acquisition du matériel perdu ou abîmé.

En cas de vol d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable, d'une tablette et d'une liseuse ou d'accessoires informatiques, le bénéficiaire n'est pas soumis à une obligation de remboursement à condition de présenter la copie du dépôt de plainte.

Tarifs du prêt entre bibliothèques (PEB)

Activité demandeur :

- Les usagers inscrits souhaitant consulter des ouvrages que le SCD de Nanterre demande à d'autres établissements bénéficiant de la gratuité du service, indépendamment de leur statut (étudiant de licence, master, doctorat, enseignant-chercheur, personnel, lecteur extérieur) et de la localisation géographique de la bibliothèque fournisseur.
- Les usagers inscrits qui souhaitent obtenir des photocopies d'articles ou de chapitres d'ouvrages détenus par d'autres établissements bénéficiant également de la gratuité de ce service. Le service du PEB ne communique que des copies sur support papier.

Activité fournisseur :

- Lorsque le SCD envoie des livres ou des photocopies d'articles ou de chapitres d'ouvrages dans d'autres établissements à leur demande, les frais suivants sont pratiqués envers la bibliothèque demandeuse

Bibliothèque demandeuse	Type	Montant des frais
En France	publique	gratuité
	privée	7 € (1 ou 2 volumes – moins de 50 pages de photocopie) 14 € (3 volumes ou plus – 51 pages ou plus de photocopie)
En Europe		2 vouchers (1, 2 ou 3 volumes) 3 vouchers (4 volumes ou plus)
Hors Europe		Microfiche : 2 vouchers Livre : 4 vouchers Thèses : 6 vouchers (1 ou 2 tomes), 8 vouchers (3 tomes ou plus)

2.4 La Contemporaine

Tarifs du prêt entre bibliothèques (PEB) de La contemporaine

Copies d'articles ou de parties d'ouvrages

Ce service concerne uniquement les articles non disponibles dans les bases de données en ligne.

Peuvent également être fournies des copies numériques sécurisées par le service Visiodoc, service accessible gratuitement aux membres du réseau SUDOC, dans le respect du droit de copie (CFC).

Les frais de reproduction des fichiers numériques sont les suivants :

	Montant des frais
En France	Gratuit
A l'étranger	Frais demandés par La contemporaine : 4 € ttc de 1 à 4 pages 8 € ttc de 5 à 50 pages + 8 € ttc supplémentaires par tranche de 50 pages

Reproduction numérique haute qualité

Document déjà numérisé	15 € ttc par vue
Prise de vue originale	Format inférieur à A3 : 30 € ttc par vue Format supérieur à A3 : 50 € ttc par vue Objets et tableaux : 75 € ttc par vue
Tarifs audiovisuels	100 € ttc la minute

Facturation de l'activité fournisseur

Lorsque La contemporaine envoie des livres vers d'autres bibliothèques, les frais suivants sont appliqués :

	Montant des frais
En France	8 € par volume
En Europe	1 voucher par volume
Hors Europe	2 vouchers par volume

Tarifs des expositions permanentes et temporaires

	Exposition permanente	Exposition temporaire
Entrées individuelles	Gratuité	Gratuité
Visites guidées groupes		30€
Visites guidées groupes universités (P1, P2, P8, Paris Nanterre)		Gratuité

3. Paiement

Conformément à l'article 25 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), les prestations proposées dans la brochure, peuvent être payées selon les moyens suivants :

- Chèque, à l'ordre de l'agent comptable de l'université Paris Nanterre ;
- Carte bancaire : à l'agence comptable de l'université ;
- Virement bancaire sur le compte de l'université en y mentionnant l'objet de la prestation ;
- En numéraire, à l'agence comptable de l'université.

Les autres moyens de paiement ne sont pas autorisés.

Pour les paiements sur place, un rendez-vous est nécessaire auprès de caisse_ac@listes.parisnanterre.fr